

Les avantages client du produit d'assurance intégré dans la mensualité

**L'assurance moto confortable en combinaison avec
l'offre de financement de CA Auto Finance Suisse SA**

Une assurance moto offrant un excellent rapport qualité-prix. Un seul interlocuteur pour toutes les prestations liées à votre moto.

Couvertures d'assurance

Responsabilité civile

- L'assurance responsabilité civile est prescrite par la loi : elle **vous protège contre les conséquences financières** des dommages corporels et matériels que vous pourriez causer à des tiers et contre leurs prétentions en dommages et intérêts injustifiées.

Collision

- En cas de réparation dans un garage partenaire, **franchise de CHF 200.- en cas d'événement de collision**
- Valeur vénale majorée échelle A : Il y a dommage total lorsque les frais de réparation sont supérieurs à 65% de la valeur à neuf au cours de la 1^{re} et de la 2^e année d'utilisation, soit supérieur à la valeur vénale au cours des années d'utilisation suivantes. Selon ce qui est convenu dans la police, l'indemnisation se fait conformément à l'échelle A.
- Système de degré de prime Z : Pas de niveau de bonus **ni de changement de niveau de prime pendant la durée du contrat**

Casco partielle

- En cas de réparation dans un garage partenaire, **aucune franchise en cas d'événement de casco partielle**
- Dommages au véhicule parké : couverture illimitée, y. c. rayures à la peinture – sans franchise
- Couverture bris de glaces étendue : les bris de glaces causés aux pièces du véhicule en verre ou autres matériaux durs similaires sont assurés sans franchise en cas de réparation dans un garage partenaire
- Choses transportées jusqu'à CHF 2 000.- assurées
- Vêtements de protection assurés jusqu'à CHF 2 000.-



**AUTO INSURANCE
SERVICES**

Allianz 

Toujours inclus dans le paquet standard

- Aucune réduction de prestations en cas de faute grave
- Véhicule de location/remplacement assuré jusqu'à CHF 500.- en cas d'événement de casco partielle ou de collision
- Assistance 24h/24 : assistance en cas de panne dans toute l'Europe

En cas de sinistre

Assistance lors de l'établissement de la demande de réparation dans un garage partenaire et règlement rapide des sinistres. Pour les clients privés, mise à jour du statut par e-mail.

Hotline sinistre : 0800 22 33 44

Avantages pour le concessionnaire

- Opportunités de conclusion élevées grâce à la simplicité et à l'efficacité de traitement
- Augmentation du chiffre d'affaires de l'atelier grâce au taux élevé de transfert vers votre garage
- Primes conformes au marché et commissionnement avantageux